



PERSONNELS INFIRMIERS

INFENES cat. A

le SNALC revendique

Des salaires réévalués et une IFSE équivalents à ceux de nos collègues de catégorie A des autres ministères

Une prime COVID de 3000€ comme reconnaissance financière des 14 mois de travail acharné ainsi que la promotion de l'investissement

Le paiement des heures supplémentaires au même taux que nos collègues certifiés

Le remboursement rapide des frais de déplacement

La prise en compte et l'accompagnement des situations de fragilité : maladie, accidents, handicap



**La liberté d'exercice
dans le respect de nos
statuts**

**Des locaux adaptés dans
les établissements
scolaires en particulier
dans le premier degré**

**Le recrutement massif de
titulaires pour assurer
déceimment les suivis
personnalisés et se
recentrer sur les
missions premières de
notre métier**

**Une vraie médecine du
travail afin de protéger
la santé des agents,
une politique efficace
de prévention des
risques psycho-
sociaux, le traitement
des situations de
harcèlement**

**Un logiciel infirmier
adapté et fonctionnel**

**L'annulation de
l'obligation de cotiser
à l'ordre des infirmiers**

**POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 1^{er} au 8 décembre 2022**